



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS - RHIN
COMMUNE DE NATZWILLER

67130

Téléphone et télécopie 03 88 97 02 44

E. mail : natzwiller.mairie@wanadoo.fr

Site internet : natzwiller.com



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2024
- 2- Informations
- 3- Demande de Subventions
- 4- DM
- 5- Rapport des commissions
- 6 -Divers

Présents : André WOOCK, Murielle LANGNER, Christian FIRMERY, FELDER Jean-Pierre, Jean-Joseph REMY, Alain CUNY, Nicolas AMANN, Christophe HAZEMANN, Virginie SCHAFFROTH, Augustin STEINER, Eric MENAULT, Pauline DUBRUNFAUT, Laura KUNTZ

Absents :

François WOOCK a donné procuration à Jean-Pierre FELDER

Alice LEVAIRE a donné procuration à Laura KUNTZ

Le conseil municipal a désigné

Mme Murielle LANGNER – Adjointe au Maire, en qualité de secrétaire de la présente séance.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2024

2- Informations

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux

- des dernières demandes d'urbanisme DP 06731424R0007-DP 06731424R0008-DP 06731424R0009- DP 06731424R010 et PC06731424R0003

- des dernières décisions prises lors de la dernière réunion de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche

3- Objet : demande de subvention pour le remplacement les ouvrant du club house de l'association sportive de Natzwiller et le remplacement des gouttières de la face nord de l'église St Genès

La municipalité a décidé de remplacer les ouvrant du club house de l'association sportive de Natzwiller dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques et de la préservation du patrimoine ainsi que le remplacement des gouttières de la face nord de l'église St Genès pour la résorption des fuites et la protection du patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la communauté de communes une subvention pour le remplacement les ouvrant du club house et le remplacement des gouttières de la face nord de l'église St Genès dans le cadre du fond de solidarité.

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tout document afférent à cette opération.

Coût total de l'opération..... 14 659,93 €

Subvention demandée au titre du fond de solidarité dans le cadre de l'amélioration thermique et de la préservation du patrimoine pour les ouvrants du club house et les gouttières de la face nord de l'église 7 329,96 €

Reste à la charge de la commune HT..... 7 329,96 €

**4- Objet : Décision modificative N°01
Budget Eau**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

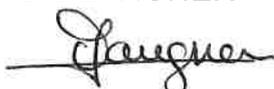
Compte 618 divers	- 3 000 €
Compte 6215 Personnel affecté par la coll de rattachement	+ 3 000 €

5- Rapport des commissions : néant.

Une prochaine réunion du conseil municipal aura très certainement lieu en décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 21h30.

La secrétaire de séance
Murielle LANGNER



Le maire
André WOOCK

